

LES RÈGLES DES VOISINS DORÉS OASIS BEACH XV

1. **Les propriétaires**, les locataires et les visiteurs des appartements doivent toujours se comporter de manière civilisée dans le complexe et en profiter selon le concept juridique de « soin dû ». Toute personne causant des dommages à la communauté sera responsable du paiement du remplacement, de la réparation ou du nettoyage de ces dommages.
2. **Il est interdit de fumer (y compris de vapoter)**, de manger et de boire dans les espaces communs, y compris les points d'accès à la piscine et aux installations de bien-être.
3. **Horaires de la piscine** : 08h00 - 22h00 (uniquement lorsqu'un maître-nageur est en service)
 - Respectez le règlement intérieur des piscines. Consultez les pictogrammes présents aux bassins.
 - Les douches sont obligatoires avant d'entrer dans la piscine. Les gels et shampoings sont interdits.
 - Les matelas pneumatiques sont autorisés s'ils ne dérangent pas les autres baigneurs.
 - Les jeux de ballon, frisbees et autres jeux gênants sont interdits dans la piscine et le jacuzzi. Les matelas gonflables sont strictement interdits dans le jacuzzi.
 - Une tenue de bain appropriée et appropriée est toujours requise.
 - Les enfants de moins de 12 ans doivent toujours être accompagnés d'un adulte dans l'espace piscine.
 - Il est interdit de sauter depuis l'herbe ou les parois de la piscine, de plonger ou de déranger les autres utilisateurs de la piscine.
 - Les appareils radio et de musique ne sont autorisés qu'avec des écouteurs personnels.
4. **Horaires de l'espace bien-être : 10h00 – 20h00 (du 1er octobre au 31 mai)**
 - Ouvert du mardi au dimanche (Fermé le lundi pour maintenance).
 - **Horaires du gymnase : Ouvert toute l'année de 8h00 à 22h00.**
 - L'accès au centre de bien-être est interdit aux enfants de moins de 16 ans, sauf s'ils sont accompagnés d'un adulte. La salle de sport est également interdite.
 - Il est obligatoire d'utiliser une serviette lorsque vous êtes assis ou allongé dans le sauna.
 - Toutes les lumières doivent être éteintes en quittant le centre de bien-être.
5. **Bruit et perturbations** :
 - Les occupants ne sont pas autorisés à déranger leurs voisins avec des radios, des télévisions, des rassemblements en terrasse ou d'autres activités perturbatrices, en particulier entre minuit (24h00) et 8h00.
6. **Règlement sur les barbecues** :
 - Les barbecues au charbon de bois et au gaz sont strictement interdits.
 - Seuls les barbecues électriques sont autorisés.
7. **Utilisation de parasols, de chaises et de transats** :
 - Interdit sur l'herbe de la zone communautaire.
 - Autorisé autour de la piscine sur carrelage au sol.
 - Les résidents sont priés de ne pas laisser de chaises longues, de matelas gonflables, de jouets pour enfants ou d'articles similaires sans surveillance dans les espaces communs à aucun moment.

- Les serviettes et les matelas gonflables sont autorisés sur le gazon artificiel.

8. Élimination des déchets :

- Il est strictement interdit de jeter des mégots de cigarettes ou d'autres objets (papier, canettes, bouteilles) dans les parties communes ou les jardins privés.
- Les déchets (papier, verre, plastique et sacs poubelles) doivent être jetés dans les conteneurs à déchets désignés situés sur la voie publique.

9. Règlement sur la blanchisserie :

- Il est interdit de suspendre du linge sur les balustrades des balcons.
- Il est préférable d'utiliser un séchoir à linge.

10. Mesures de sécurité :

- Verrouillez toujours la porte d'entrée de votre appartement, même lorsque vous êtes à l'intérieur, pour éviter les cambriolages.

Pour toute question, veuillez contacter : oasis15owners@gmail.com

Mis à jour le 17 mars 2025